

**Présidence**

Vice-Présidente du conseil d'administration

Béatrice PATTE-ROULAND

**Direction Générale des Services**

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)**Conseil d'administration - URN****17 octobre 2025****Délibération n°CA-2025-44**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 30 votants, dont 7 membres représentés.

**Modalités de versement des financements – Projets étudiants INGENIUM**

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe

**Modalités de versement des financements – Projets étudiants INGENIUM**Résultats du vote

|            |    |
|------------|----|
| Pour       | 30 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

**Le conseil d'administration approuve les modalités de versement des financements dans le cadre des projets étudiants INGENIUM.**

Fait à Rouen, le 17 octobre 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF



Université de Rouen Normandie

Présidence

Cabinet du Président

Marie BELLET

Directrice de cabinet

02.35.14.60.72

[presidence@univ-rouen.fr](mailto:presidence@univ-rouen.fr)

Rouen, le 13 octobre 2025

Le président de l'Université de Rouen Normandie

À

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration

**Objet : Proposition des modalités de versement des financements alloués aux projets étudiants dans le cadre des appels à projets INGENIUM.**

## Contexte

À l'occasion de l'appel à projets étudiants INGENIUM (*INGENIUM Student Partnerships*), lancé en avril 2025, **10 projets étudiants lauréats** ont obtenu un financement afin de transformer leurs idées en actions concrètes et contribuer au renforcement du **Campus Européen INGENIUM**.

L'Université Européenne INGENIUM a lancé cette initiative pour encourager la collaboration entre étudiants issus de ses 10 universités partenaires. L'appel à projets a pour objectif de contribuer à la construction d'un campus interuniversitaire cohésif en soutenant des projets portés par les étudiants et alignés sur les priorités d'INGENIUM, telles que la durabilité, l'inclusion et l'entrepreneuriat.

La phase initiale de manifestation d'intérêt a suscité **118 candidatures** provenant de l'ensemble de l'Alliance, témoignant de l'enthousiasme marqué des étudiants. Cette étape a permis aux étudiants d'entrer en contact avec leurs pairs et de nouer des partenariats en vue de développer des propositions de projets solides.

Les évaluateurs ont jugé les propositions selon leur pertinence, leur qualité et leur impact potentiel, sélectionnant ainsi **10 projets** pour financement. Leur mise en œuvre est prévue sur la période d'octobre à décembre 2025.

Pour cette première édition, trois étudiants de l'**Université de Rouen Normandie** participent à la mise en œuvre de **trois projets** :

- GreenGENIUM: Turning Waste into Green Growth
- FutureProof: Youth Action for Sustainable Change
- Speaking from the Heart: Fostering Intercultural Learning in Secondary Education

L'appel 'INGENIUM Student Partnership' sera lancé pour la deuxième fois en 2026.

## Aide proposée aux étudiants

Il est proposé de mettre en place une aide financière afin de soutenir les projets des étudiants dans le cadre des appels 2025 et 2026.

Cette aide permettra de prendre en charge différents types de dépenses, notamment les déplacements vers les universités partenaires, l'organisation d'événements ainsi que l'achat de l'équipement nécessaire à la mise en œuvre des actions du projet.

### **Modalités de versement de l'aide à la mise en œuvre des projets**

#### -Déplacements

Les déplacements des étudiants au sein des universités partenaires seront organisés et pris en charge par le Pôle INGENIUM selon les procédures suivantes :

- Les frais d'hébergement pour la durée des activités, par le biais du prestataire à qui le marché public en vigueur a été attribué, dans les conditions prévues dans ledit marché,
- Les frais de déplacement aller-retour, depuis la résidence administrative/familiale vers l'université organisatrice des activités, par le biais du prestataire à qui le marché public en vigueur a été attribué, dans les conditions prévues dans ledit marché.
- Les frais de restauration, sur la base des barèmes des frais de mission à l'étranger, tels que définis par le Ministère de l'économie et appliqués par l'URN. Ces frais seront calculés sur la base des modalités de prise en charge par les organisateurs et se verront minorer le cas échéant.
- Les transports en commun doivent être toujours privilégiés. Les déplacements en taxi seront autorisés si le coût du déplacement pour un groupe d'étudiants équivaut à l'ensemble des coûts individuels en transports en commun.

#### Achats

Le versement des fonds destinés aux achats de petit matériel ou d'équipement sera effectué sur présentation d'un tableau détaillé des dépenses, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Le montant alloué à ce type de dépenses sera versé intégralement au démarrage du projet.

#### **Cas de force majeure :**

Dans le cas où les fonds ne seraient pas entièrement consommés, un ordre de reversement sera émis par l'agent comptable sur la base de certificat administratif (charges réelles avec justificatif) fourni par le responsable administratif et financier d'INGENIUM.

En cas de surconsommation justifiée par les porteurs de projet et validée par la commission d'évaluation des projets étudiants, les dépenses engagées ne pourront pas excéder 20% du budget initialement alloué.

***Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur :***

- ***Les modalités de versements de ces financements.***